

Réunion d'information auprès des collègues échevinaux des communes de Betzdorf et de Flaxweiler du projet de réserve naturelle RN 73 «Widdebierg»

12 janvier 2018

Présents: Messieurs Jean-François Wirtz (bourgmestre commune de Betzdorf), Reinhold Dahlem (échevin commune de Betzdorf), Marc Ries (échevin commune de Betzdorf), Roger Barthelmy (bourgmestre commune de Flaxweiler), Ernest Apel (échevin commune de Flaxweiler), Madame Juliette Jans-Fusenig (échevine commune de Flaxweiler), Monsieur Peter Wendl (Bureau AGL Saarbrücken), Monsieur Gilles Biver (conseiller MDDI) Messieurs Georges Wagner (chef d'arrondissement Est, ANF), Thierry Diedenhofen (préposé du triage forestier Flaxweiler, ANF), Tom Kinnen (préposé du triage forestier Betzdorf, ANF), Madame Danièle Murat (service des forêts, ANF)

Après une introduction par Monsieur Biver sur la mise en œuvre du PNP2 ainsi que la base légale du classement de réserves naturelles au Luxembourg, Monsieur Wendl présente les principaux éléments du dossier de classement du projet de réserve naturelle «Widdebierg». Finalement, les dispositions de l'avant-projet de règlement grand-ducal sont discutées en détail article par article tout comme la procédure de classement pour la désignation de réserves naturelles d'intérêt national.

A la suite de cette présentation, les sujets suivants sont discutés:

Dans le contexte du captage d'eau potable, les collègues échevinaux des deux communes s'informent sur la possibilité de pouvoir réaliser de nouveaux sondages en vue de l'identification de nouvelles sources d'eau potable, respectivement d'entretenir les installations existantes comme les bassins d'eau du SIDERE ainsi que les captages existants. Le MDDI propose d'ajuster l'avant-projet de règlement grand-ducal concernant ces deux points.

L'ANF informe également qu'un propriétaire privé a réalisé une coupe rase sur sa propriété au-dessus d'une zone de captage d'eau potable. Avec le nouveau règlement grand-ducal, de telles interventions seront défendues.

L'accès aux chemins existants dans le cadre d'activités récréatives, comme par exemple l'organisation annuelle du «Bëschfest» dans l'ancienne carrière, reste permis mais soumis à autorisation ministérielle.

Le plan de gestion de la future réserve naturelle n'est pas à approuver par le conseil communal. Ce plan de gestion sera intégré dans le plan d'aménagement décennal de la forêt communale d'Ettelbruck, qui lui devra être approuvé par le conseil communal.

Sont également discutées les possibilités de financement de cette future zone protégée par le biais du Fonds pour l'Environnement ainsi que le nouveau règlement du 12 mai 2017 instituant un ensemble de régimes d'aides pour l'amélioration de la protection et de la gestion durable des écosystèmes forestiers.

Finalement, la durée de la procédure de classement est estimée à un minimum de 2 ans. La réunion d'information devant le grand public, respectivement les personnes concernées par le classement de la zone protégée (locataires de chasse, propriétaires de terrain...), pourrait avoir lieu dans une année et se fera avant l'enquête publique.

L'ANF va envoyer une copie de la présentation PWP aux communes de Betzdorf et Flaxweiler, tout comme une nouvelle version de l'avant-projet de RGD.

Pour le service des forêts

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DM', is positioned above the name Danièle Murat.

Danièle Murat